

## CIRCUIT DES SIGNATURES DES CONVENTIONS DE STAGE

1

- Une fois le stage trouvé, vous devez prendre contact avec votre référent stage à l'Université Paris 8
- Pour celles et ceux qui ont des difficultés à trouver un stage, une liste de contact pourra vous être communiquée.

2

- Une fois le stage validé par votre enseignant référent, téléchargez la convention de stage. Cette dernière, préremplie, est en ligne sur le site l'UFR Sciences du langage : <https://ufr-sdl.univ-paris8.fr/Espace-infos>

3

- Faites remplir et signer la convention à votre organisme d'accueil ainsi qu' à votre référent au sein de cet organisme.

4

- Faites signer la convention de stage à votre enseignant référent à Paris 8
- Transmettez ensuite la convention à l'UFR à l'adresse suivante : [ufr.sdl@univ-paris8.fr](mailto:ufr.sdl@univ-paris8.fr)
- Votre convention de stage sera signée par le directeur de l'UFR et vous sera renvoyée sur votre adresse mail.

A savoir

- **Rappel :**
- le dernier signataire de la convention est l'université
- aucun stage ne peut débuter avant la signature de la convention par toutes les parties
- conserver une copie de la convention finalisée